

DEC120558DR13

Décision portant nomination de M.CHRISTOPHE CHARMETTE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° 11A001DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5635 et nommant M.PHILIPPE MIELE en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M.CHRISTOPHE CHARMETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. CHRISTOPHE CHARMETTE IE1C, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635, à compter du 01/01/2011.

M.CHRISTOPHE CHARMETTE] exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M CHRISTOPHE CHARMETTE. est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/04/2012

Le directeur de l'unité 5635
M Philippe MIELE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université (ou de son délégué)